



## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

### Projet de loi de Finances pour 2012 (PLF 2012)

Dans le cadre de l'examen du PLF pour 2012, François Moutot, directeur général de l'APCMA a été auditionné au Sénat par Brigitte Gonthier-Maurin (CRC-Hauts-de-Seine), rapporteur spécial pour la mission sur l'enseignement professionnel. Il a insisté sur la différence entre le contrat « d'alternance » et le contrat « d'apprentissage » qui débouche sur un métier et un emploi selon un taux de réussite de plus de 85%. Il a également évoqué les 223000 jeunes qui sortent du circuit scolaire sans aucune qualification. François Moutot a rappelé que chez les apprentis, le taux d'échec est inférieur à 5%. Concernant le pré-apprentissage, il a estimé que le dispositif qui permet d'accueillir des jeunes à partir de quinze ans révolus est « positif » à condition d'être bien encadré, précisant qu'au bout d'un an, il est proposé soit une filière « enseignement » soit une filière « professionnelle ».

François Moutot a aussi rencontré Nicole Bricq (PS-Seine-Marne), rapporteur général de la commission des finances. Il a plaidé pour la pérennisation du régime de la déduction pour investissement applicable aux entreprises individuelles dont le chiffre d'affaire est inférieur à 10 millions d'€ à l'identique de celui ouvert aux exploitants agricoles. Il a par ailleurs rappelé l'opposition de l'APCMA quant à la baisse de 36% du montant des crédits du FISAC et a regretté que le député Bernard Gérard (UMP-Nord) ait retiré, à la demande du gouvernement, son amendement qui proposait d'augmenter ces crédits de 17 millions d'euros.

Alain Griset, président de l'APCMA et François Moutot, ont aussi rencontré le sénateur Philippe Adnot, (président du groupe des Non Inscrits - Aube), afin d'aborder les mêmes sujets.

Toujours à propos du FISAC, les sénateurs Gérard Bourquin (RDSE-Pyrénées-Orientales) et André Ferrand (UMP- Représentant les français établis hors de France), se questionnent dans leur rapport rendu sur la mission « Economie » sur l'avenir du FISAC dans un contexte de restrictions budgétaires durables et sur la possibilité de financements alternatifs en cas de défaillance de l'Etat. Ils rappellent que depuis la réforme des réseaux consulaires de juillet 2010, la mission de soutien au commerce et à l'artisanat dans les territoires relève de la compétence des réseaux consulaires. A ce titre, ils proposent d'étudier la question d'un « recentrage » des ressources consulaires en direction des zones les plus fragiles dans le cadre des futures conventions d'objectifs et de moyens qui devront être conclus avec l'Etat, avant 2013.

Quant aux sénateurs Gérard Cornu (UMP-Eure-et-Loir), Evelyne Didier (CRC-Meurthe-et-Moselle), Pierre Hérisson (UMP-Hautes-Savoie), ils ont, eux aussi, regretté que la mission « Economie » prévoie une baisse des crédits du FISAC. En séance, les sénateurs ont voté l'amendement Teston (PS-Ardèche), visant à accroître de neuf millions d'euros les crédits du FISAC.

Côté gouvernement, le Président Griset a rencontré Valérie Pécresse, Ministre du budget, et Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat à l'artisanat. Lors de ses entretiens, il a insisté sur l'importance de maintenir le montant des crédits du FISAC, sur l'accès au crédit des entreprises artisanales auprès des banques, sur le maintien des aides financières des entreprises artisanales, sur les propositions de l'APCMA pour rendre plus efficace le statut de l'EIRL à la faveur de la PPL Warsmann.

Enfin, dans le cadre de la mission « Travail et Emploi » le député Christian Eckert (PS-Meurthe-et-Moselle) d'une part et le sénateur François Patriat (PS-Côte d'Or) d'autre part, dénoncent dans leurs rapports respectifs une réduction des crédits alloués aux politiques actives de soutien à l'emploi et à l'apprentissage qui se chiffre à 1,4 milliards d'euros.

Notons que lors des débats relatifs aux crédits de la mission « Travail et Emploi », le député Jean Proriot, (UMP-Haute-de-Loire) avait tenu à rappeler à propos de la taxe d'apprentissage et de sa destination, que l'APCMA fait régulièrement remarquer que les centres de formation des apprentis ne perçoivent que 3 % de son montant global alors qu'ils forment 30 % des apprentis. Il a également demandé que la taxe soit directement versée au CFA, en proportion du nombre d'apprentis.

### Projet de loi de finances rectificatif pour 2011

La commission des finances de l'Assemblée nationale a voté un amendement de Charles de Courson (NC-Marne) qui soumet les auto-entrepreneurs lors de la troisième année d'activité à un contrôle pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations comptables. Charles de Courson a également déposé un amendement qui supprime pour les auto-entrepreneurs l'exonération de la contribution à la formation professionnelle, lorsque leurs revenus annuels sont inférieurs à un certain plafond (4740 € en 2011). L'APCMA soutient ces mesures et souhaite vivement que le Parlement les adopte définitivement.

## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- PLF pour 2012
- PLFR pour 2011
- PJJ sur la protection des consommateurs
- PPL Warsmann sur la simplification des démarches administratives pour les PME
- PPL Favennec sur le crédit d'impôt pour formation professionnelle
- Table ronde au Sénat sur les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle
- Rencontre organisée par le ministre de l'apprentissage autour du maître d'apprentissage

## ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Albert Facon, député PS du Pas-de-Calais

## INTERVIEW 4

- Valérie Boyer, député UMP des Bouches-du-Rhône.

**Projet de loi sur la protection des consommateurs**

Les commissions des lois et de l'économie du Sénat ont nommé Alain Fauconnier (PS-Aveyron) rapporteur et Nicole Bonnefoy (PS – Charente) rapporteur sur le projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs qui sera étudié en séance au Sénat les 20 et 21 décembre 2011.

**Proposition de loi Warsmann sur la simplification des démarches administratives pour les PME**

François Moutot a rencontré les sénateurs Michel Houel (UMP-Seine-et-Marne), président du groupe d'études pour l'artisanat et André Reichardt (UMP-Bas-Rhin), membre de la commission des lois. Il a insisté sur le sort de plusieurs amendements rejetés par l'Assemblée nationale auxquels est favorable l'APCMA : celui définissant l'artisan qualifié, celui sur une « sanction dégradée » tenant compte de la « bonne foi » de l'artisan en cas de procédures administratives douanières, ou encore celui sur la « transmission unique » qui permet aux entreprises artisanales de ne communiquer qu'une seule fois la même information à différentes administrations en passant par le CFE des CMA.

**Proposition de loi Favennec sur le crédit d'impôt pour formation professionnelle**

Elle vise à mettre en place un dispositif de crédit d'impôt dès lors qu'un salarié de TPE, un artisan, ou un travailleur indépendant organise sa propre formation professionnelle. La PPL crée un dispositif fiscal qui encourage les salariés à prendre l'initiative d'une formation professionnelle.

**Table ronde au Sénat sur les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle**

A la suite d'une mission d'information sur les conséquences de la suppression de taxe professionnelle (TP), une table ronde a été organisée à l'initiative du groupe radical socialiste. François Moutot qui participait aux débats a rappelé que la TP concernait peu d'entreprises artisanales contrairement à la Contribution économique territoriale (CET). François Moutot a souligné qu'avec la CET, ce sont 800 000 entreprises qui perdent annuellement 520 euros malgré un gain important réalisé par quelques-unes.

**Rencontre organisée au ministère de l'apprentissage autour du maître d'apprentissage**

Lors de cette rencontre, treize professions ont signé une charte de bonnes pratiques avec le ministère et l'APCMA. Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage, après avoir rappelé que le gouvernement avait « élargi le vivier des maîtres d'apprentissage en baissant à trois ans au lieu de quatre l'expérience professionnelle nécessaire pour assurer cette fonction », a insisté d'une part sur l'objectif gouvernemental de 800000 apprentis pour 2015 et, d'autre part, sur la formation pour lutter contre le chômage

**UN AVIS DU CESE SUR LA MOBILITÉ DES JEUNES APPRENTIS**

Le Conseil économique, social et environnemental préconise un appui des réseaux consulaires aux CFA qui souhaitent envoyer des apprentis à l'étranger. Au même titre que l'APCMA, il propose de « labelliser » les entreprises engagées dans une dynamique européenne pour la mobilité des apprentis. Le rapport constate qu'en France, seuls deux mille apprentis sont concernés. L'APCMA, qui s'est toujours mobilisée pour développer la mobilité des apprentis, insiste pour que dans le cadre du futur programme « Europe Education » la notion d'« Erasmus pour tous » prenne bien en compte la spécificité des apprentis.

**PALMARÈS  
APCMA****Carton rouge**

Aux députés qui ont voté la baisse de 36% du montant global des crédits alloués au FISAC.

**Carton vert**

Aux sénateurs qui ont adopté l'amendement Teston qui a augmenté de 9 millions d'euros les crédits du FISAC.

**BRÈVES**

- Alain Griset, Jean Lardin et François Moutot ont rencontré à Berlin Otto Kentzler, président de la confédération allemande de l'artisanat afin de renforcer la coopération franco-allemande sur la formation des jeunes.
- Dans le cadre de l'application de la loi Cherpion, deux employeurs peuvent conclure conjointement un contrat d'apprentissage pour deux spécialités différentes



## **Question écrite de Monsieur Albert Facon, Député Socialiste du Pas-de-Calais le 20 septembre 2011**

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le régime social des indépendants (RSI). Le syndicat des indépendants représente 25 000 artisans, commerçants et responsables de TPE assujettis au RSI qui connaît actuellement d'importants dysfonctionnements. Le fonctionnement de cette institution s'est révélé défaillant dès l'origine : doubles appels de cotisations, appels partiels de cotisations, absence d'appel de cotisations, avis de trop-perçu fictifs, prélèvements postérieurs à la cessation d'activité et blocage de prestations constituent les éléments quotidiens d'un système en pleine déliquescence. La Cour des comptes, à l'occasion de la certification des comptes du régime général de la sécurité sociale des exercices 2008, 2009 et 2010, a largement pointé du doigt les défaillances du RSI. Les professionnels indépendants se trouvent face à une machine administrative déshumanisée, sourde à leurs appels téléphoniques et courriers recommandés, dans l'incapacité de justifier des cotisations appelées, au bord de l'implosion tant elle est minée de l'intérieur par la démission de ses personnels débordés et des difficultés financières autoalimentées depuis plus de trois ans. Il convient rapidement d'établir les responsabilités, de réaliser un bilan objectif de la situation structurelle et financière du RSI et de dégager les pistes, et le cas échéant les moyens humains et financiers, de rétablir l'ensemble des cotisants dans leurs droits et leurs justes devoirs. En conséquence, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à ces dysfonctionnements qui concernent 1,8 million de cotisants (hors auto-entrepreneurs) au RSI.

## **Réponse écrite du ministère du travail, de l'emploi et de la santé le 29 novembre 2011**

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux dysfonctionnements constatés dans la mise en oeuvre de l'interlocuteur social unique (ISU) par le Régime social des indépendants (RSI) et la branche recouvrement du régime général. La mise en place de l'ISU repose sur un partage des tâches entre les caisses du RSI et les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) dans le but de simplifier les démarches administratives des indépendants et de tirer profit du coeur de métier de chaque réseau : le suivi individualisé des indépendants pour les caisses du RSI et le recouvrement de masse pour les URSSAF. Elle s'est, malheureusement, accompagnée de nombreux dysfonctionnements techniques liés à la fusion des bases de données informatiques. Ces dysfonctionnements concernent, notamment, des opérations de doubles appels ou d'absence d'appel de cotisations. Dans un contexte difficile, les efforts menés par les deux réseaux du RSI et des URSSAF, en 2010, ont contribué à résoudre des problèmes techniques lourds qui ont permis d'améliorer la situation de 150 000 usagers. Cependant, un trop grand nombre de situations demeurent aujourd'hui inacceptables. De nouvelles dispositions sont donc indispensables afin de progresser fortement dans la résolution des problèmes rencontrés par les affiliés. Dans ce but, le lundi 12 septembre 2011, l'ensemble des directeurs du RSI et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ont été réunis à Paris afin de lancer un plan d'action destiné à améliorer les relations des travailleurs indépendants avec l'ISU. Ce plan d'action a été élaboré à l'occasion de l'entrée en fonction du nouveau directeur général du RSI, M. Stéphane Seiller le 4 juillet 2011. Il prévoit des mesures concrètes et quantifiées qui feront l'objet d'un suivi régulier par le Gouvernement : ainsi, la capacité de réponse directe aux assurés sera améliorée, les changements de situation des travailleurs indépendants seront pris en compte plus rapidement et de manière fiabilisée, en matière de recouvrement, la priorité sera donnée aux relances amiables et les cas d'urgence seront identifiés et traités en priorité. Parce que le Gouvernement prend toute la mesure du défi d'ampleur que constitue ce plan d'action, il l'accompagnera en débloquent des moyens supplémentaires exceptionnels pour permettre aux deux réseaux d'atteindre les objectifs fixés.



## INTERVIEW DE MADAME VALÉRIE BOYER DÉPUTÉ UMP DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- Membre de la commission des lois
- Membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi sur l'enfance délaissée et l'adoption
- Membre de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Présidente du groupe d'études : Enseignement privé sous contrat et hors contrat
- Vice-présidente du groupe d'études : vaccination

### Que pensez-vous des mesures adoptées dans le PLF 2012 pour augmenter le nombre d'apprentis jusqu'à 800 000?

Les formations en alternance permettent aux jeunes de s'insérer rapidement et durablement sur le marché du travail. Avec une hausse de 5,7 % des alternants au 30 septembre 2011 par rapport à 2010, l'action en faveur de l'insertion des jeunes porte ses fruits. C'est un signe encourageant pour notre jeunesse que le Président de la République et son gouvernement ont souhaité amplifier dans le PLF 2012 en se fixant comme objectif 800 000 alternants dont 600 000 apprentis d'ici à 2015. Pour y arriver, l'action va porter sur trois leviers: continuer à inciter les jeunes à choisir ces formations, mobiliser les entreprises, développer une offre de formation de qualité et adaptée aux besoins des entreprises et des territoires.

### Avez-vous des propositions pour aider les 223 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans aucune formation ?

Depuis la loi du 24 novembre 2011 qui oblige les établissements secondaires et les CFA à communiquer les coordonnées de leurs élèves décrocheurs, nous mettons en place des plates formes de suivi des décrocheurs qui reposent sur un système d'échange d'information pour remonter les listes de décrocheurs, et l'installation de plates formes locales de suivi et d'accompagnement des décrocheurs, sous l'autorité des Préfets. A Marseille, dans ville où je suis élue, ces plates formes peuvent s'appuyer sur des structures comme la mission locale, l'EPIDE ou l'Ecole de la 2<sup>e</sup> chance et des dispositifs comme les CIVIS, les PADE ou les contrats en alternance permettant de réintégrer ces jeunes dans un parcours professionnalisant.

### Etes-vous satisfaites du dispositif sur les prothèses dentaires tel qu'il a été voté dans la PPL sur la réforme de l'hôpital ?

L'objectif était de garantir une information complète des patients avant l'acte médical en assurant une plus grande transparence sur le prix des prothèses et leur origine de fabrication. Nous en avons longuement débattu et je crois que nous sommes arrivés à une solution satisfaisante en imposant aux partenaires conventionnels la définition d'un devis-type comprenant le prix de la prothèse, distinct du prix des prestations du professionnel, et sa provenance. A défaut d'accord au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce devis sera fixé par décret.

### Quel regard portez-vous sur l'artisanat français dont le nombre d'entreprises vient de dépasser le million ?

L'artisanat constitue depuis toujours une composante essentielle du tissu économique Français. Le nombre croissant de ses entreprises témoigne d'un secteur en pleine expansion et symbolise tout son dynamisme. Par son innovation sans cesse renouvelée et son savoir-faire souvent emprunt d'une longue tradition, l'artisanat français constitue un vivier pour la création d'emploi en France qu'il convient d'accompagner. Son rôle majeur dans la formation des jeunes mérite toute notre admiration et notre soutien.

## L'APCMA ET LE PARLEMENT

Directeur  
de la publication  
*Alain Griset*  
Rédacteur en chef  
*François Moutot*  
Rédaction  
*Béatrice Saillard*  
*Jean-Charles Rosier*  
Contact  
saillard@apcma.fr

Assemblée Permanente  
des Chambres de  
Métiers et de l'Artisanat  
12 avenue Marceau  
75008 Paris  
Tél. 01 44 43 10 00  
Fax 01 44 43 10 85  
www.artisanat.fr